



Conditions Générales 2020

Clos Laraison
71760 Issy-l'Evêque
France (Bourgogne)
Portable: +31 6 51614723
info@closlaraison.nl
<http://www.closlaraison.nl>

Propriétaires

Gert Kootstra et Marije Kootstra-Duijf
Sportlaan 106
2566 LD Den Haag
Pays-Bas

1. Réservation

1.1. La réservation se fera uniquement par le formulaire de réservation sur le site de Clos Laraison <https://www.closlaraison.nl/>.

1.2 Votre réservation est acceptée quand elle est confirmée par l'envoi d'une facture de Clos Laraison.

1.3 Dans un délai de 2 semaines maximum après réception de la confirmation et de la facture, vous nous verserez 40% de la location.

1.4 La somme restant dû de la location devra nous être versée au plus tard 6 semaines avant la date de départ votre location.

1.5 En cas de réservation à la dernière minute, de 6 semaines ou moins avant le début de la période de location, vous payerez la totalité de la somme de la location en une fois, dans un délai de 2 semaines maximum après réception de la confirmation et de la facture et en tout cas avant la date de la location.

1.6 En transférant l'acompte et / ou le montant total de la location, vous confirmez que vous acceptez nos conditions générales et que vous en êtes conscient. A partir de ce moment, il y a un bail. Vous recevrez les Conditions Générales avec la première confirmation. Ceux-ci peuvent également être téléchargés sur le site du Clos Laraison.

1.7 En cas de paiement en retard, Clos Laraison se garde le droit d'annuler votre réservation du gîte. Les conditions d'annulation resteront inchangées.



2. Frais supplémentaires et caution

2.1 Un paquet de linge de lit, de bain et de cuisine, le nettoyage final et la taxe de séjour sont inclus dans le loyer. Un paquet supplémentaire de textiles de bain est disponible sur demande à 15 €.

Pour les séjours de deux semaines, un nettoyage intermédiaire peut être effectué sur demande (sanitaire, linge de lit, linge de bain et de cuisine et passer l'aspirateur). 50 € sont facturés pour cela.

2.2. Les frais de consommation de gaz, d'eau et d'électricité et de bois de chauffage pour le poêle sont également inclus dans le loyer. Cependant, le locataire est tenu à une utilisation responsable. En cas de consommation excessive, un supplément peut être imposé qui doit être payé en espèces.

2.3 Le dépôt est de 200 €. Il doit être payé en même temps que le dernier dépôt et vous sera restitué dans les deux semaines après la fin de la période de location, avec toute déduction de frais due à des frais de nettoyage supplémentaires, des dommages aux biens, au mobilier ou aux bâtiments. déposé.

2.4 La maison doit être laissée propre au départ, comme vous l'avez trouvée à l'arrivée, avec le lave-vaisselle et le réfrigérateur nettoyés et les déchets et les bouteilles vides jetés. Nous nous occupons du nettoyage final.
Nous nous réservons le droit de déduire les frais de nettoyage supplémentaires du dépôt de garantie si la maison n'est pas laissée correctement.

2.5 Tous les frais supplémentaires tels que les dîners et l'achat de vin doivent être payés en espèces au moment du départ.

3. Annulation par locataire

3.1 Les annulations doivent être faites par écrit à Clos Laraison par email. Nous vous enverrons une confirmation d'annulation immédiatement après réception de l'annulation.

3.2 En cas d'annulation jusqu'à 6 semaines avant le début de la période de location, l'acompte sera débité et vous ne le recevrez pas.

3.3. En cas d'annulation dans les 6 semaines avant le début de la période de location, le montant total de la location est dû.

3.4 Les frais de location s'appliquent pour toute la période réservée, même si vous arrivez plus tard ou partez plus tôt.

3.5 Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.



4. Annulation par Clos Laraison

4.1 Si Clos Laraison lui-même est contraint par quelque circonstance d'annuler votre réservation, cela sera immédiatement notifié au locataire et, si possible, avec une alternative. Si le locataire n'accepte pas cette alternative, ou si Clos Laraison ne peut proposer une alternative, nous rembourserons immédiatement le montant déjà payé par le locataire. Le locataire n'a d'autre droit que de récupérer le montant payé et ne peut pas déposer de réclamations supplémentaires auprès de nous à la suite de cette annulation.

5. Responsabilité du locataire

5.1 Pendant le séjour dans la maison de vacances, le locataire est responsable de la maison, du mobilier et de tout ce qui appartient à la maison. Les dommages causés par les actions du locataire ou des compagnons de voyage doivent être immédiatement signalés au propriétaire. Ces dommages doivent être intégralement remboursés par le locataire, immédiatement et au propriétaire.

5.2 Clos Laraison se réserve le droit de tenir le locataire responsable à l'avance si le dommage n'est pas signalé, ou n'est pas correctement payé, sur place. Tous les frais associés sont entièrement à la charge du locataire.

5.3 Si le locataire ou ses compagnons de voyage ne se comportent pas comme un bon locataire ou causent des nuisances ou des nuisances aux alentours, il pourra se voir refuser l'accès à la propriété louée. Le bail sera alors résilié légalement, aucune réclamation ne pourra être faite pour le remboursement du loyer.

5.4 Les règles de la maison présentes et / ou fournies dans la maison de vacances font partie intégrante du contrat de location et doivent donc être strictement respectées.

6. Responsabilité de Clos Laraison

6.1 Le séjour et l'utilisation des installations du Clos Laraison sont entièrement aux risques et périls du locataire.

6.2 Clos Laraison décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dommage ou blessure de quelque nature que ce soit causé aux locataires de la maison de vacances ou par ceux-ci.

6.3 Toute erreur ou erreur dans la description ou les prix des hébergements proposés par Clos Laraison n'engage pas Clos Laraison.

6.4 Le droit néerlandais s'applique à tous nos accords de réservation et accords ultérieurs. Tout litige concernant le bail sera soumis au tribunal compétent de La Haye.



7. Séjour

7.1 La location de la maison de vacances Clos Laraison se fait en principe du samedi au samedi. En dehors de la haute saison et des périodes de vacances, cela peut être dévié sur demande et si possible.

Le locataire peut occuper la maison le jour de son arrivée à partir de 16h. Plus tôt n'est pas possible en raison du temps nécessaire pour préparer la maison.

Le jour du départ, la maison doit être libérée avant 10h00 au plus tard.

7.2 Le locataire doit respecter le nombre maximum de quatre personnes. Si le locataire souhaite recevoir des invités, cela doit être signalé au propriétaire à l'avance. Dans tous les cas, le nombre maximum de quatre résidents ne peut être dépassé.

7.3 Il est expressément interdit de louer la maison aux tiers.

7.4 Il y a un dossier d'information dans la maison de vacances avec des instructions concernant la maison et l'équipement qu'elle contient. Le locataire doit s'informer après l'arrivée. Ces instructions font partie intégrante du bail et le locataire doit suivre strictement les instructions.

7.5 Il est interdit de fumer dans la maison de vacances.

7.6 Les chiens ne sont autorisés qu'en consultation. Les autres animaux ne sont pas admis.